

Heures supplémentaires et complémentaires

- Paramétrage des heures supplémentaires et complémentaires dans les régimes et la DSN - TCR
- Taux horaires des heures supplémentaires et complémentaires - TCR
- Exonération ou non des heures supplémentaires et complémentaires - TCR
- CSG/CRDS sur les heures supplémentaires et complémentaires exonérées - TCR
- Paramétrer le taux des heures supplémentaires et complémentaires selon la méthode FEHAP - TCR

Paramétrage des heures supplémentaires et complémentaires dans les régimes et la DSN - TCR

Vous trouverez ci-dessous un rappel des paramétrages à appliquer pour les heures supplémentaires et complémentaires, qu'elles soient exonérées ou non.

Ci-dessous, le lien Service-Public.fr concernant le fonctionnement de ces heures et des taux à appliquer :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2391>

Rubriques d'heures supplémentaires et complémentaires dans EIG

Conseil : Pensez à renommer vos rubriques comme il faut pour mieux vous y retrouver. Voir ci-dessous :

Identification		
Heures compl Catégorie	Alias	Designation
Base de cotisation	BC_HRS	Assiette heures complémentaires et supplémentaires
Base de cotisation	BC_CSGCRDSTEPSA	Base CSG/CRDS sur heures compl. et suppl. exonérées
Iterative	HRSCOTSAL	Cotisations SALARIALES non INCLUSES dans la REDUC
Base	DSNDUREEREMU	Durée du travail rémunéré en DSN
Iterative	AGCP_HREMUPLUS	Heures à ajouter à AGCP.HREMU
Paye	H_COMP2014	Heures complémentaires (calcul auto des heures à 10% et 25%)
Paye	H_COMPL	Heures complémentaires (NE PLUS UTILISER) car non majorées
Paye	H_COMP10	Heures complémentaires à 10%
Paye	H_COMP25	Heures complémentaires à 25%
Iterative	VALHRSCOMPL	Montant des heures complémentaires exonérées
Iterative	NBHRSCOMPL	Nombre d'heures complémentaires
Base	NB_HEURESTPAYE	Nombre d'heures payées du mois
Cotisation	REDUCSAL	Réduction de cotisations sur heures compl. et suppl.
Iterative	COT_REDUC1	Total cotisation urssaf tranche 1 pour Réduction Salariales
Iterative	COT_REDUC	Total des cotisations URSSAF pour Réduction Salariales

Identification		
Heures suppl Catégorie	Alias	Designation
Base de cotisation	BC_HRSSUPP	Assiette réduction forfaitaire sur heures supplémentaires
Iterative	B_PXHEURESUP	Base du prix de l'heure pour les heures supplémentaires
Cotisation	REDUCPAT	Déduction forfaitaire patronale pour heures supplémentaires
Paye	H_SUP10	Heures supplémentaires à 10% (selon accord ou dispo spécif)
Paye	H_SUP25	Heures supplémentaires à 25%
Paye	_H_SUP25_NONEXO	Heures supplémentaires à 25% non exonérées
Paye	H_SUP50	Heures supplémentaires à 50%
Paye	_H_SUP50_NONEXO	Heures supplémentaires à 50% non exonérées
Iterative	VALHRSSUPP	Montant des heures supplémentaires exonérées
Iterative	NBHRRTT	Nombre d'heure de rachat RTT
Iterative	NBHRSSUPP	Nombre d'heures supplémentaires
Base	TX_HSUP	Taux horaire des heures supplémentaires (sans Ségur)

Attention, les heures supplémentaires à 10% (H_SUP10) et les heures complémentaires non majorées (H_COMPL) ne sont pas autorisées en l'absence de dispositions conventionnelles prévues ou d'accords sur le temps de travail (déposés à la DREETS, anciennement la DIRECCTE).

Identification		
heures (TEPA) Catégorie	Alias	Designation
Paye	H_MAJ_25	Heures (TEPA) majorées à 25% (NE PLUS UTILISER)
Paye	H_MAJ_50	Heures (TEPA) majorées à 50% (NE PLUS UTILISER)

Attention, les rubriques d'heures H_MAJ_25 et H_MAJ_50 ne sont pas bien paramétrées par défaut dans EIG. En effet, elles participent aux nombres d'heures complémentaires tout en

étant des heures majorées à 25 et 50% comme les heures supplémentaires. Cela veut dire que par défaut, elles ne tombent pas dans la réduction forfaitaire (patronale) sur les heures supplémentaires (pour les entreprises de moins de 250 salariés).

Ci-dessous, le lien Urssaf.fr pour la déduction forfaitaire patronale pour heures supplémentaires :

<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/beneficiaire-dune-exoneration/exonerations-generales/la-deduction-forfaitaire-patronale.html>

Paramétrage dans les régimes

REDUCSAL = Réduction de cotisations salariales sur les heures supplémentaires ET complémentaires exonérées

REDUCPAT = Déduction forfaitaire patronale pour heures supplémentaires (uniquement)

Attention, la déduction forfaitaire patronale pour heures supplémentaires ne concerne que les associations de moins de 250 salariés. Vous trouverez ci-dessous les différents montants :

- Si votre effectif est inférieur à 20 salariés :

Le montant de la déduction est alors égal à **1,50** [par heure supplémentaire effectuée.

- Si votre effectif est égal ou supérieur à 20 salariés mais inférieur à 250 salariés :

Le montant de la déduction est alors égal à **0,50** [par heure supplémentaire effectuée.

Accueil | Gestion des régimes x

Charger la liste des régimes... | Période courante : Septembre 2023 | Liste des CTP

Sélection : Type de base (Toutes) [F11]
Plus... | Catégorie de cotisation (Toutes) [F12]

Alias	Désignation	CTP	Q	DSN	Taux Salarié	Taux Emplo...	STAG	APPR	RGEN	CADR	RGFR
Autre											
AGCPURSSAF	Allègement Général de Cotisations Patr. URSSAF	668	P		0,000	(E = mc 2)					
N_CRDS	CRDS non déductible	260	A		0,500	0,000					
N_CSGDED	CSG déductible	999	A		6,800	0,000					
N_CSGND	CSG non déductible	999	A		2,400	0,000					
REDUCPAT	Déduction forfaitaire patronale pour heures supplémentaires	004	P		0,000	(E = mc 2)					
FORFAITSOC	Forfait social 8% (>11 salariés)	479	A		0,000	8,000					
FDRFAITSOC20	Forfait social 20%	012	A		0,000	20,000					
COT_EXCEPINF	Prime exceptionnelle inflation	390	A		0,000	1,000					
COT_EXCEP2018	Prime exceptionnelle PEPA et/ou COVID-19	510	A		0,000	0,000					
REDUCSAL	Réduction de cotisations sur heures compl. et suppl.	003	P		(E = mc 2)	0,000					
AGCPURSSAFREG	Régul. Allègement Général de Cotisations Patr. URSSAF	669	P		0,000	(E = mc 2)					



Régime sélectionné : Valeurs appliquées par défaut

Alias	Désignation	DSN	Base	Taux Salarié	Taux Employe...	Code CTP	CTP1	CTP2	Qualifiant	Base Ass.	+Ass	Comp.Ba...	Code Exo.	Code Cot.	+Cot
Autre															
AGC PURSSAF	Allègement Général de Cotisations Patr. URSSAF	✓	*BC_AGC PURSSAF		(E = mc 2)	668			Plafonnée	03		01	018	079	✓
N_CRDS	CRDS non déductible	✓	*BC_CRDS	0,500		260			Autre	04				072	✓
N_CSGDED	CSG déductible	✓	*BC_CSG	6,800		999	260		Autre	04				072	✓
N_CSGND	CSG non déductible	✓	*BC_CRDS	2,400		999	260		Autre	04				072	✓
REDUCPAT	Déduction forfaitaire patronale pour heures supplémentaires	✓	*BC_HRSSUPP		(E = mc 2)	004			Plafonnée	03			021		✓
FORFAITSOC	Forfait social 8% (>11 salariés)	✓	*BC_FORFAITSOC			8,000	479		Autre	05				071	✓
FORFAITSOC20	Forfait social 20%	✓	*BC_FORFAITS20			20,000	012		Autre	05				071	✓
CDT_EXCEPINF	Prime exceptionnelle inflation	✓	*BC_EXCEPINF			1,000	390		Autre	03				913	✓
CDT_EXCEP2018	Prime exceptionnelle PEPA et/ou COVID-19	✓	*BC_PEEXCEPT2018	0,000			510		Autre						✓
REDUCSAL	Réduction de cotisations sur heures compl. et suppl.	✓	*BC_HRS		(E = mc 2)	003			Plafonnée	03				114	✓
AGC PURSSAFREG	Régul. Allègement Général de Cotisations Patr. URSSAF	✓	*BC_AGC PURSSAF		(E = mc 2)	669			Plafonnée	03		01	018		✓

Paramétrage DSN

Menu DSN -> Paramétrage de la DSN -> Onglet Rubrique

Rubrique S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures

Structures	Rubriques	Montant
Gestion des rubriques		
Libellé		Montant
S21.G00.44.002 AssujettissementFiscal	Montant	[PAS_VARIABLES.NETFISCAL]
S21.G00.50.002 VersementIndividu.NelFiscal	Montant	[PAS_VARIABLES.NETFISCAL]{[CSGNONDEDUC.MTS...]
S21.G00.50.004 VersementIndividu.NelVerse	Montant	[PAS_PRELEV.MONTANT]{[PAS_PREFIGUR.MONTANT]}
S21.G00.50.009 VersementIndividu.MontantPAS	Montant	[PAS_VARIABLES.NONIMP0]
S21.G00.50.011 VersementIndividu.PaiNonImposableRevenu	Montant	[PAS_AB_T_FISCAL.MONTANT]{(-1)}
S21.G00.50.012 VersementIndividu.MontantAbattementBaseFiscaleNonDeduitRNF	Montant	
S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures		
001 Rémunération brute non plafonnée		
002 Salaire brut soumis à l'assurance chômage		
003 Salaire rétabli		
010 Salaire de base		
012 Heures d'équivalence		
013 Heures d'habillage,déshabillage,pause		
017 Heures supp. ou comp. aléatoire		[H_COMP10.BASE]{[H_COMP25.BASE]}[H_COMPL.BAS...]
018 Heures supp. ou comp. structurelles		
019 Heures d'activité partielle		[ABS_NP_CHOMPAR.DUREE]
020 Heures AD pour publics fragiles		
023 Jours de RTT monétisés		[NBHRSRTT.MONTANT]
025 Heures Chômage intérimaires		
026 Heures supplémentaires exonérées		NE RIEN RENSEIGNER ICI
027 Montant net social		
028 Potentiel nouveau type de rémunération B		

Code 017 Heures supp. ou comp. aléatoire => Renseigner les BASES des rubriques

Liste des rubriques / Formules :

Selectionnez une ou plusieurs rubriques/Formules et cliquer sur Valider



Liste des rubriques/Formules disponibles

Toutes les rubriques Avec rubriques inutilisées

Alias	Désignation	Infos
[-] Rubrique de paye		
[+] 66_ASTREINT	Indemnités d'astreint...	
[+] 66_DIFFSMIC	Indemnité complém...	
[+] 66_DIFINTEXT	Différence internat ...	
[+] 66_DIM_JF	Indemnités dimanc...	
[+] 66_FORF_MENS	Prime forfaitaire me...	
[+] 66_GMPR	G.M.P.R.	
[+] 66_INDLAFORCA2	Revalorisation Lafo...	
[+] 66_INDLAFORCAD	Indemnité forfaitaire...	
[+] 66_INDSEGMED	Prime mensuelle mé...	
[+] 66_INDSEGUR	Indemnité forfaitaire...	
[+] 66_INDSEGUR2	Indemnité forfaitaire...	
[+] 66_IND_COMP_DIR	Indemnité complém...	
[+] 66_IND_MENS_RES	Indemnité mensuell...	
[+] 66_I_RESP	Indemnité de respo...	
[+] 66_I_TRANSF	Indemnité de transfert	
[+] 66_MTMXSEGUR	Montant maximum s...	
[+] 66_PRENDSEGUR	Inclure l'indemnité ...	
[+] 66_PTCCDDI	Prêts de consécuti...	

Liste des rubriques/Formules sélectionnées

Alias	Désignation
[-] Rubrique de paye	
[+] H_COMP10	Heures complémentaires à 10%
BASE	Base de calcul
[+] H_COMP25	Heures complémentaires à 25%
BASE	Base de calcul
[+] H_SUP10	Heures supplémentaires à 10% (dispositions conventionnelles)
BASE	Base de calcul
[+] H_SUP25	Heures supplémentaires à 25%
BASE	Base de calcul
[+] H_SUP50	Heures supplémentaires à 50%
BASE	Base de calcul
[+] H_SUP25_NONE...	Heures supplémentaires à 25% non exonérées
BASE	Base de calcul
[+] H_SUP50_NONE...	Heures supplémentaires à 50% non exonérées
BASE	Base de calcul

Rubrique S21.G00.51.013 Remuneration.Montant

Structures Rubriques

Gestion des rubriques

Libellé	Montant
[+] S21.G00.44.002 AssujettissementFiscal.Montant	[PAS_VARIABLES.NETFISCAL]
S21.G00.50.002 VersementIndividu.NetFiscal	[PAS_VARIABLES.NETFISCAL]-[CSGNONDEDUC.MTS...
S21.G00.50.004 VersementIndividu.NetVersé	[PAS_PRELEV.MONTANT][PAS_PREFIGUR.MONTANT]
S21.G00.50.009 VersementIndividu.MontantPAS	[PAS_VARIABLES.NONIMPO]
S21.G00.50.011 VersementIndividu.PartNonImposableRevenu	[PAS_ABT_FISCAL.MONTANT]*(-1)
S21.G00.50.012 VersementIndividu.MontantAbattementBaseFiscaleNonDeduitRNF	
[+] S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures	
[-] S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
001 Rémunération brute non plafonnée	[BRUT.MONTANT][CHOMPART.MONTANT][COMP...
002 Salaire brut soumis à l'assurance chômage	[B_COT_ASS.MONTANT]
003 Salaire rétabli	[BRUT.MONTANT]-[ABSTOTALY.MONTANT]*[ABSTOT...
010 Salaire de base	[CPLDDE.MONTANT][SALATELIER.MONTANT][CON...
012 Heures d'équivalence	
013 Heures d'habillage/déshabillage_pause	
017 Heures supp. ou comp. aléatoire	[H_COMP10.MONTANT][H_COMP25.MONTANT][H_CO...
018 Heures supp. ou comp. structurelles	
019 Heures d'activité partielle	[CHOMPART.MONTANT][COMP_SMIC_CHOM.MONTA...
020 Heures AD pour publics fragiles	
023 Jours de RTT monétaires	[VALRTT.MONTANT]
025 Heures Chômage intérimaires	
026 Heures supplémentaires exonérées	NE RIEN RENSEIGNER ICI (DEPUIS 01/2024)
027 Montant net social	
028 Potentiel nouveau type de rémunération B	

À partir de la norme P24V01 (Janvier 2024), le bloc **51.013** code **026** n'est plus à alimenter pour les heures supplémentaires et complémentaires. En revanche, il faut renseigner la rubrique **H_MTSUPEXO.MONTANT** dans le bloc **58.004** code **01** (cf paragraphe plus bas).

Code 017 Heures supp. ou comp. aléatoire => Renseigner les MONTANTS des rubriques

Liste des rubriques

Liste des rubriques / Formules :
Sélectionnez une ou plusieurs rubriques/Formules et cliquez sur Valider

Liste des rubriques/Formules disponibles

Toutes les rubriques Avec rubriques inutilisées

Paye

Alias	Désignati...	Infos
66_ASTREINT	Indemnités ...	
66_DIFFSMIC	Indemnité c...	
66_DIFINTEXT	Différence i...	
66_DIM_JF	Indemnités ...	
66_FORF_MENS	Prime forfait...	
66_GMPR	G.M.P.R.	
66_INDLAFORCA2	Revalorisati...	
66_INDLAFORCAD	Indemnité f...	
66_INDSEGME	Prime mens...	
66_INDSEGUR	Indemnité f...	
66_INDSEGUR2	Indemnité f...	
66_IND_COMP_DIR	Indemnité c...	
66_IND_MENS_RES	Indemnité m...	
66_I_RESP	Indemnité d...	
66_I_TRANSF	Indemnité d...	
66_MTMASSEGUR	Montant ma...	
66_PRENDESEGUR	Inclure l'ind...	
66_PTSCoordi	Points de...	

Liste des rubriques/Formules sélectionnées

Alias	Désignation
Rubrique de paye	
H_COMP10	Heures complémentaires à 10%
MONTANT	Montant
H_COMP25	Heures complémentaires à 25%
MONTANT	Montant
H_SUP10	Heures supplémentaires à 10% (dispositions conventionnelles)
MONTANT	Montant
H_SUP25	Heures supplémentaires à 25%
MONTANT	Montant
H_SUP50	Heures supplémentaires à 50%
MONTANT	Montant
H_SUP25_NONE...	Heures supplémentaires à 25% non exonérées
MONTANT	Montant
H_SUP50_NONE...	Heures supplémentaires à 50% non exonérées
MONTANT	Montant

Rubrique S21.G00.58.004 ElmtRevenuCalculeNet.Montant (Nouveauté 2024)

Structures Rubriques

Gestion des rubriques

Libellé	Montant
S21.G00.44.002 AssujettissementFiscal.Montant	
S21.G00.50.002 VersementIndividu.NetFiscal	
S21.G00.50.004 VersementIndividu.NetVersé	
S21.G00.50.009 VersementIndividu.MontantPAS	
S21.G00.50.011 VersementIndividu.PartNonImposableRevenu	
S21.G00.50.012 VersementIndividu.MontantAbattementBaseFiscaleNonDeductifRNF	
S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures	
S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
S21.G00.52.002 Prime.Montant	
S21.G00.53.002 Activite.Mesure	
S21.G00.54.002 RevenuAutre.Montant	
S21.G00.58.004 ElmtRevenuCalculeNet.Montant	
01 Heures comp. ou supp. exonérées fiscalement	[H_MTSUPEXO.MONTANT]
03 Net social	[NETSOCIAL.MONTANT]
04 Potentiel A	
05 Potentiel B	
06 Potentiel C	
07 Potentiel D	
08 Potentiel E	

À partir de la norme P24V01 (Janvier 2024), il faut renseigner la rubrique **H_MTSUPEXO.MONTANT** dans le bloc **58.004** code **01**.

Exemple dans la DSN

Ci-dessous le lien Net-Entreprises.fr sur les modalités déclaratives DSN des heures supplémentaires et complémentaires exonérées :

Dans notre exemple, la salarié a perçu 10h50 d'heures supplémentaires exonérées pour un montant de 151,20 €.

Bloc DSN à partir de la norme P24V01 (Janvier 2024)

Bloc 51

[-] S21.G00.50 Versement individu	31012024	1479.02
[-] S21.G00.51 Rémunération	001 Rémunération brute non plafonnée	1898.44
[-] S21.G00.51 Rémunération	002 Salaire brut soumis à l'assurance chômage	1898.44
[-] S21.G00.53 Activité	01 Travail rémunéré	162.17
[-] S21.G00.53 Activité	01 Travail rémunéré	31.00
[-] S21.G00.51 Rémunération	003 Salaire rétabli	1898.44
[-] S21.G00.51 Rémunération	010 Salaire de base	1747.24
[-] S21.G00.51 Rémunération	017 Heures supp. ou comp. aléatoire	151.20
[-] S21.G00.58 Elément de revenu calculé en net		
[-] S21.G00.58 Elément de revenu calculé en net		

S21.G00.51.001 Date de début de période de paie	01012024
S21.G00.51.002 Date de fin de période de paie	31012024
S21.G00.51.010 Numéro du contrat	M000003C0001
S21.G00.51.011 Type	017 Heures supp. ou comp. aléatoire
S21.G00.51.012 Nombre d'heures	10.50
S21.G00.51.013 Montant	151.20

Bloc 58

S21.G00.58.001 Date de début de période de rattachement	
S21.G00.58.002 Date de fin de période de rattachement	
S21.G00.58.003 Type	01 Heures comp. ou supp. exonérées fiscalement
S21.G00.58.004 Montant	141.10

Nous avons un bloc 58.003 code 01 correspondant au montant net des heures supplémentaires exonérées.

Saisie ou Régularisations des heures supplémentaires et complémentaires

Attention très important, il ne faut pas mettre de période de rattachement lors d'une saisie d'heures supplémentaires ou complémentaires. En effet, les heures supplémentaires et

complémentaires doivent être datées en **PÉRIODE DE VERSEMENT**. EIG appliquera par défaut dans les blocs DSN toutes les heures sur la période en cours.

Ci-dessous le lien Net-Entreprises.fr sur les périodes de versement des heures supplémentaires et complémentaires :

https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2066

- Les heures supplémentaires exonérées doivent être datées en période de versement. Les rubriques de datation du bloc « Élément de revenu calculé en net - S21.G00.58 » sont facultatives et ce bloc hérite de la datation du bloc « Versement individu - S21.G00.50 » parent si elles ne sont pas servies.
 - Ainsi, les rubriques « Date de début de période de rattachement - S21.G00.58.001 » et « Date de fin de période de rattachement - S21.G00.58.002 » sont à renseigner uniquement quand la datation est différente de celle du bloc « Versement individu - S21.G00.50 » parent (par exemple pour une régularisation). Si ces rubriques sont renseignées, la DGFIP se base sur la donnée renseignée dans la rubrique « Date de fin de période de rattachement - S21.G00.58.002 » pour rattacher les heures supplémentaires exonérées au millésime fiscal.

Taux horaires des heures supplémentaires et complémentaires - TCR

Rubriques de taux horaire dans EIG

Il existe 2 taux horaires possibles dans EIG : TXHCONTRAT et TX_HSUP

TXHCONTRAT est le taux horaire tout compris, qui permet par exemple le calcul d'absences valorisées et maintenues.

Rubrique de Base TXHCONTRAT (Taux horaire base 35)

The screenshot shows the configuration page for the 'TXHCONTRAT' rubric. On the left, there is a vertical blue bar with the word 'Rubrique' written vertically. The main area contains several fields and options:

- Alias:** A text box containing 'TXHCONTRAT'.
- Désignation:** A text box containing 'Taux horaire base 35'.
- Nombre de décimales:** A numeric field set to '2' with a dropdown arrow.
- Options:** Three checkboxes: 'Cumul automatique' (unchecked), 'Toujours Calculée' (unchecked), and 'Ne plus utiliser la rubrique' (unchecked).
- Action:** A button labeled 'Créer / modifier une alerte...'.
- Valeur de la rubrique:** A code editor showing the following logic:

```
1 si (CONSTANTE (CONTRAT . SITUATIONHORAIRE) =5)
2 alors ([B_PXHEURE.MONTANT] / (CONSTANTE (CONTRAT.HEURE_FORFAIT) / 12))
3 sinon ([B_PXHEUREETP.MONTANT] / CONSTANTE (CONTRAT.HORAIRECOLLECTIF))
```

TX_HSUP est le taux horaire diminué des indemnités Ségur 1 et 2, Laforcade, Revalorisation salariale d'Avril 2022 ou encore Prime mensuelle Médecin.

Rubrique de Base TX_HSUP (Taux horaire des heures supplémentaires (sans Ségur))

Alias: Cumul automatique Ne plus utiliser la rubrique
 Toujours Calculée

Désignation:

Nombre de décimales:

Valeur de la rubrique

1 (([B_PXHEURESUP.MONTANT]) /CONSTANTE (CONTRAT.HORAIREMENSUEL))

Rubrique itérative B_PXHEURESUP (Base du prix de l'heure pour les heures supplémentaires)

Alias: Ne plus utiliser la rubrique
 Cumul automatique Toujours Calculée

Désignation:

Rubrique d'écrasement
 sur la formule ITERATION
 Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Pas de profil associé.

Opération d'itération: Nombre de décimales:

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens
51_INDLAFORCA2	Revalorisation salariale Avril 2022	MONTANT	100,00	—
51_INDLAFORCAD	Indemnité forfaitaire Laforcade	MONTANT	100,00	—
51_INDSEGMED	Prime mensuelle médecin	MONTANT	100,00	—
51_INDSEGUR	Indemnité forfaitaire mensuelle Ségur	MONTANT	100,00	—
51_INDSEGUR2	Indemnité forfaitaire Ségur2	MONTANT	100,00	—
51_INDSEGURDOM	Indemnité Ségur aide à domicile	MONTANT	100,00	—
B_PXHEURE	Base du prix de l'heure (Salaire conventionnel proraté)	MONTANT	100,00	+

Paramétrage des taux horaires pour les heures supplémentaires et complémentaires

Par défaut, dans les heures complémentaires à 10% (H_COMP10) et à 25% (H_COMP25), le taux horaire utilisé est **TX_HSUP**, c'est à dire un taux sans les indemnités Ségur 1 et 2, Laforcade, Revalorisation salariale d'Avril 2022 et Prime mensuelle Médecin.

Rubrique de paye H_COMP10 (Heures complémentaires à 10%)



Rubrique

Alias Ne plus utiliser la rubrique
Désignation

Sens : Débit Crédit

Rubrique en Point Rubrique en Heure Toujours Valorisée
 Unicité à l'édition Multiples instances autorisé Rubrique d'écrasement
 Désactiver dans les bulletins de régularisation Non saisissable

Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation sur les formules : BASE TAUX
 Via une condition utilisateur MONTANT

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Niveaux d'utilisation

Convention Grille de Convention Usages établissement
 Contrat Saisie de Paye

Rubrique associée

Profil comptable

Alias	Désignation
BASE	Base de calcul
TAUX	Taux
MONTANT	Montant

Imprimer Formule de taux Modifiable Nombre de décimales : 2

Formule de calcul :

1 1.10* [TX_HSUP.MONTANT]

Par défaut, dans les heures supplémentaires à 25% (H_SUP25) et à 50% (H_SUP50), le taux horaire utilisé est **TXHCONTRAT**, c'est à dire tout compris. Si ce paramétrage ne vous convient pas, il est de votre ressort de le modifier.

Rubrique de paye H_SUP25 (Heures supplémentaires à 25%)



Rubrique

Alias Ne plus utiliser la rubrique
Désignation

Sens : Débit Crédit

Rubrique en Point Rubrique en Heure Toujours Valorisée
 Unicité à l'édition Multiples instances autorisé Rubrique d'écrasement
 Désactiver dans les bulletins de régularisation Non saisissable
 Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation sur les formules : BASE TAUX
 Via une condition utilisateur MONTANT
 Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Niveaux d'utilisation

Convention Grille de Convention Usages établissement
 Contrat Saisie de Paye

Rubrique associée

Profil comptable Pas de profil associé.

Alias	Désignation
BASE	Base de calcul
TAUX	Taux
MONTANT	Montant

Imprimer Formule de taux Modifiable Nombre de décimales : 2

Formule de calcul :

1 [TXHCONTRAT .MONTANT] *1.25

Exonération ou non des heures supplémentaires et complémentaires - TCR

Pour rappel, il est de votre ressort de connaître si les heures supplémentaires et complémentaires effectuées par vos salariés sont exonérées ou non (de cotisations et d'impôts).

Ci-dessous, le lien Boss.Gouv.fr concernant l'exonération ou non des heures supplémentaires et complémentaires :

<https://boss.gouv.fr/portail/accueil/allegements-et-exonerations/exonerations-heures-supplementai.html>

Rubriques du montant des heures supplémentaires et complémentaires exonérées

Identification			
Montant des heures	Alias	Montant des heures	Designation
Catégorie			
Iterative	VALHRSCOMPL	Montant des heures	complémentaires exonérées
Iterative	VALHRSSUPP	Montant des heures	supplémentaires exonérées

Vous devez mettre dans ces 2 rubriques, VALHRSSUPP et VALHRSCOMPL, tous les montants des rubriques d'heures supplémentaires et complémentaire **exonérées** (et uniquement exonérées).

Rubrique itérative VALHRSSUPP (Montant des heures supplémentaires exonérées)

Alias: Ne plus utiliser la rubrique

Cumul automatique Toujours Calculée

Désignation:

Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation Rubrique d'écrasement sur la formule ITERATION [Créer / modifier une alerte...](#)

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Jan. Fev. Mars Avr. Mai Juin Jui. Aout Sep. Oct. Nov. Dec.

Pas de profil associé.

Opération d'itération: Nombre de décimales:

Liste des Participations [>>](#)

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens
H_SUP10	Heures supplémentaires à 10% (selon accord ou dispo spécif)	MONTANT	100	+
H_SUP25	Heures supplémentaires à 25%	MONTANT	100	+
H_SUP50	Heures supplémentaires à 50%	MONTANT	100	+

Rubrique itérative VALHRSCOMPL (Montant des heures complémentaires exonérées)

Alias: Ne plus utiliser la rubrique

Cumul automatique Toujours Calculée

Désignation:

Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation Rubrique d'écrasement sur la formule ITERATION [Créer / modifier une alerte...](#)

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Jan. Fev. Mars Avr. Mai Juin Jui. Aout Sep. Oct. Nov. Dec.

Pas de profil associé.

Opération d'itération: Nombre de décimales:

Liste des Participations [>>](#)

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens
H_COMP10	Heures complémentaires à 10%	MONTANT	100	+
H_COMP2014	Heures complémentaires (calcul auto des heures à 10% et 25%)	MONTANT	100	+
H_COMP25	Heures complémentaires à 25%	MONTANT	100	+
H_COMPL	Heures complémentaires (NE PLUS UTILISER) car non majorées	MONTANT	100	+

Attention, dans VALHRSCOMPL, il ne doit pas y avoir les montants des rubriques H_COMP2014 et H_COMPL.

Rubriques du nombre d'heures supplémentaires et complémentaires

Les 2 rubriques avec le nombre d'heures, NBHRSSUPP et NBHRSCOMPL, comportent **toutes les heures supplémentaires et complémentaires, qu'elles soient exonérées ou non.**

Rubrique itérative NBHRSSUPP (Nombre d'heures supplémentaires)

  

Alias Ne plus utiliser la rubrique

Cumul automatique Toujours Calculée

Désignation

Imprimer sur le bulletin Rubrique d'écrasement [Créer / modifier une alerte...](#)
sous contrôle de valorisation sur la formule ITERATION

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Pas de profil associé.

Opération d'itération  Nombre de décimales 

Liste des Participations 

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens
H_SUP10	Heures supplémentaires à 10% (selon accord ou dispo spécif)	BASE	100	+
H_SUP25	Heures supplémentaires à 25%	BASE	100	+
H_SUP50	Heures supplémentaires à 50%	BASE	100	+
_H_SUP25_NONEXD	Heures supplémentaires à 25% non exonérées	BASE	100	+
_H_SUP50_NONEXD	Heures supplémentaires à 50% non exonérées	BASE	100	+

Rubrique itérative NBHRSCOMPL (Nombre d'heures complémentaires)



Rubrique

Alias Ne plus utiliser la rubrique

Cumul automatique Toujours Calculée

Désignation

Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation Rubrique d'écrasement sur la formule ITERATION

[Créer / modifier une alerte...](#)

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Pas de profil associé.

Opération d'itération Nombre de décimales

Liste des Participations

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens
H_COMP10	Heures complémentaires à 10%	BASE	100	+
H_COMP25	Heures complémentaires à 25%	BASE	100	+

CSG/CRDS sur les heures supplémentaires et complémentaires exonérées - TCR

La CSG/CRDS sur les heures supplémentaires et complémentaires doit être paramétrée correctement dans EIG, au risque de payer de la CSG déductible sur HS/HC exonérées ou de payer 2 fois la CSG/CRDS sur les HS/HC exonérées.

En effet, il n'y a pas de CSG déductible sur les heures supplémentaires et complémentaires exonérées.

Confère le lien ci-dessous du Boss concernant les exonérations des heures supplémentaires et complémentaires :

<https://boss.gouv.fr/portail/accueil/allegements-et-exonerations/exonerations-heures-supplementai.html>

Pour rappel, la contribution sociale généralisée (CSG) assise sur la rémunération des heures supplémentaires ou complémentaires est intégralement non déductible du revenu imposable dans la mesure où cette rémunération est à la fois exonérée d'impôt sur le revenu et, en pratique, de cotisations sociales salariales.

Rubriques de CSG et CRDS sur HS/HC exonérées dans EIG

Rubriques de cotisations :

N_CSGNDHS : CSG non déductible sur HS/HC exonérées

N_CRDSHS : CRDS non déductible sur HS/HC exonérées

N_CSGDEDHS : CSG déductible sur HS/HC exonérées (NE PLUS UTILISER) -> Confère texte ci-dessus

Rubriques de Base de la cotisation :

BC_CSGCRDSTEPA : Base CSG CRDS s/heures TEPA (pouvant être renommée en Base CSG/CRDS non déd. sur HS/HC exonérées)

BC_HRS : Assiette heures supplémentaires et complémentaires

Modification du paramétrage des CSG et CRDS classiques, sans le montant des heures supplémentaires et complémentaires exonérées

Ajout de la rubrique de Base de cotisation BC_HRS dans les itératives B_COT_CSG et B_COT_CRDS à **98,25 en +**



Alias Ne plus utiliser la rubrique

Cumul automatique Toujours Calculée

Désignation

Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation Rubrique d'écrasement sur la formule ITERATION

[Créer / modifier une alerte...](#)

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Pas de profil associé.

Opération d'itération Nombre de décimales

Liste des Participations

Rubrique

Formules

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens
BC_HRS	Base Heures Complémentaires & Supplémentaires	MONTANT	98,25	+
BRUT	Brut	MONTANT	98,25	+
CHEQUESANTE	Chèque santé	MONTANT	1,75	+
CHOMPART	Indemnisation Activité partielle	MONTANT	98,25	-
COMP_SMIC_C...	Complément SMIC à la RMM activité partielle	MONTANT	98,25	-
INC_CHOMPART	Incidence sur activité partielle en cas de complément à 100%	MONTANT	98,25	-
INDCHOMPART	Complément indemnité chômage partiel	MONTANT	98,25	-
MUTDED	Mutuelle non cadre	MTEMP	100	+
PREV_C_TRA	Prévoyance cadre sur tranche A	MTEMP	100	+
PREV_C_TRB	Prévoyance cadre sur tranche B	MTEMP	100	+
PREV_NC_TRA	Prévoyance non cadre sur tranche A	MTEMP	100	+
PREV_NC_TRB	Prévoyance non cadre sur tranche B	MTEMP	100	+
RSF_BRUT_PR...	Réintégration sociale de cotis. de prév. et mut	MONTANT	1,75	-
RSF_BRUT_RET	Réintégration sociale de cotis. de retraite suppl.	MONTANT	1,75	-
_MUTDEDCADRE	Mutuelle cadre	MTEMP	100	+
_MUTDED_COS	Mutuelle non cadre COS	MTEMP	100	+
_RETCPL_CAD...	Retraite supplémentaire cadre Tranche A	MTEMP	100	+
_RETCPL_CAD...	Retraite supplémentaire cadre Tranche B	MTEMP	100	+
_RETCPL_NC...	Retraite supplémentaire non cadre Tranche A	MTEMP	100	+
_RETCPL_NC...	Retraite supplémentaire non cadre Tranche B	MTEMP	100	+

Rubrique itérative B_COT_CRDS (Base CRDS)



Alias Ne plus utiliser la rubrique

Cumul automatique Toujours Calculée

Désignation

Imprimer sur le bulletin Rubrique d'écrasement
 sous contrôle de valorisation sur la formule ITERATION

[Créer / modifier une alerte...](#)

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Pas de profil associé.

Opération d'itération Nombre de décimales

Liste des Participations

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens
BC_HRS	Base Heures Complémentaires & Supplémentaires	MONTANT	98,25	+
BRUT	Brut	MONTANT	98,25	+
CHEQUESANTE	Chèque santé	MONTANT	1,75	+
CHOMPART	Indemnisation Activité partielle	MONTANT	98,25	-
COMP_SMIC_C...	Complément SMIC à la RMM activité partielle	MONTANT	98,25	-
INC_CHOMPART	Incidence sur activité partielle en cas de complément à 100%	MONTANT	98,25	-
INDCHOMPART	Complément indemnité chômage partiel	MONTANT	98,25	-
MUTDED	Mutuelle non cadre	MTEMP	100	+
PREV_C_TRA	Prévoyance cadre sur tranche A	MTEMP	100	+
PREV_C_TRB	Prévoyance cadre sur tranche B	MTEMP	100	+
PREV_NC_TRA	Prévoyance non cadre sur tranche A	MTEMP	100	+
PREV_NC_TRB	Prévoyance non cadre sur tranche B	MTEMP	100	+
RSF_BRUT_PR...	Réintégration sociale de cotis. de prév. et mut	MONTANT	1,75	-
RSF_BRUT_RET	Réintégration sociale de cotis. de retraite suppl.	MONTANT	1,75	-
_MUTDEDCADRE	Mutuelle cadre	MTEMP	100	+
_MUTDED_COS	Mutuelle non cadre COS	MTEMP	100	+
_RET CPL_CAD...	Retraite supplémentaire cadre Tranche A	MTEMP	100	+
_RET CPL_CAD...	Retraite supplémentaire cadre Tranche B	MTEMP	100	+
_RET CPL_NC...	Retraite supplémentaire non cadre Tranche A	MTEMP	100	+
_RET CPL_NC...	Retraite supplémentaire non cadre Tranche B	MTEMP	100	+

Paramétrage dans les régimes des CSG et CRDS sur HS/HC exonérées

Ajout des rubriques de cotisations suivantes :

N_CRDSHS : CRDS non déductible sur HS/HC exonérées

N_CSGNDHS : CSG non déductible sur HS/HC exonérées



Régime sélectionné : Valeurs appliquées par défaut

Alias	Désignation	DSN	Base	Taux Salarié	Taux Employe...	Code CTP	CTP1	CTP2	Qualifiant	Base Ass.	+Ass	Comp.Ba...	Code Exo.	Code Cot.
N_CRDS	CRDS non déductible	✓	BC_CRDS	0,500		260			Autre	04				079
N_CRDSCP	CRDS non déductible sur chômage partiel	✓	BC_CHOMPARTND	0,500		999	260		Autre	04				079
N_CRDSHS	CRDS non déductible sur HS/HC exonérées	✓	BC_CSGCRDSTE...	0,500		260			Autre	04				079
N_CRDSTEX	CRDS non déductible sur transaction exonérée	✓	BC_CSGCRDSTE...	0,500		260			Autre	04				079
N_CSGDED	CSG déductible	✓	BC_CSG	6,800		999	260		Autre	04				072
N_CSGDEDCTXP	CSG déductible sur chômage partiel taux plein	✓	BC_CHOMPART	3,800		060			Autre	04				072
N_CSGND	CSG non déductible	✓	BC_CRDS	2,400		999	260		Autre	04	✓			072
N_CSGNDP	CSG non déductible sur chômage partiel	✓	BC_CHOMPARTND	2,400		999	260		Autre	04	✓			072
N_CSGNDHS	CSG non déductible sur HS/HC exonérées	✓	BC_CSGCRDSTE...	9,200		999	260		Autre	04	✓			072
N_CSGNDEX	CSG non déductible sur transaction exonérée	✓	BC_CSGCRDSTE...	9,200		999	260		Autre	04	✓			072
N_CRDSECRET	Ecrêtement CRDS non déductible	✓	BC_CRDSECRET	-1,000		616			Plafonnée					
N_CSGCRETD	Ecrêtement CSG déductible	✓	BC_CSGCRETDED	-1,000		616			Plafonnée					
N_CSGCRETND	Ecrêtement CSG non déductible	✓	BC_CSGCRETND	-1,000		616			Plafonnée					

Exemple de bulletin de paye avec des HS/HC exonérées

- CSG et CRDS classiques, sans les HS/HC exonérées = OK ; Calcul = (BRUT - MONTANT HS/HC EXO) x 0,9825 + FORFAIT SOCIAL)
- Pas de CSG déductible à 6,80% sur HS/HC exonérées = OK
- Réduction de cotisations sur HS/HC exonérées = OK
- CSG non déductible sur HS/HC exonérées à 9,20% = OK
- CRDS non déductible sur HS/HC exonérées à 0,50% = OK

REFERENCES			SALARIE		EMPLOYEUR	
Code	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant	Taux	Montant
SALBASE	Salaire de base			1722,08		
51_DIFFSMIC	Indemnité complément SMIC			25,16		
51_ANC	Prime d'ancienneté	1747,24	2,00%	34,94		
51_PAY_FONCTIO	Prime fonctionnelle	11,00	4,58	50,38		
H_SUP25	Heures supplémentaires à 25% exonérée	20,00	15,10	302,00		
51_INDSEGU1	Indemnité forfaitaire Ségur			238,00		
51_INDSEGU2	Indemnité forfaitaire Ségur 2			19,00		
51_PRIMEGA	Prime grand âge			70,00		
BRUT	Brut			2461,56		
Cotisations						
PL_JRSEMPLOI	Nombre de jour de la période d'emploi			31,00		
PL_PLAFONDMENTS	Plafond mensuel du mois			3666,00		
MALADIE	Maladie	2461,56			7,00%	-172,31
ACCIDENT	Accident du travail	2461,56			3,78%	-93,05
ALLOCFAMREDUIT	Allocations familiales Taux réduit	2461,56			3,45%	-84,92
SOLIDARITE	Contribution Solidarité Autonomie	2461,56			0,30%	-7,38
VIEILLESSE	Vieillesse	2461,56	0,40%	-9,85	1,90%	-46,77
VIEILLESSE_TRA	Vieillesse sur tranche A	2461,56	6,90%	-169,85	8,55%	-210,46
FORMATION	Contribution à la formation professionnelle	2461,56			1,00%	-24,62
SYNDICAT	Contribution au dialogue social	2461,56			0,016%	-0,39
FNAL	FNAL sur brut	2461,56			0,50%	-12,31
TRANSPORT	Versement mobilité	2461,56			2,00%	-49,23
N_CSGDED	CSG déductible	2165,61	6,80%	-147,26		
FORFAITSOC	Forfait social 8%	43,84			8,00%	-3,51
AGCPURSSAF	Allègement Général de Cotisations Patr. URSSAF	307,49				307,49
AGCPURAA	Allègement Général de Cotisations Patr. RETRAITE	70,30				70,30
REDUCSAL	Réduction de cotisations sur HC/HS exonérées	-302,00	11,31%	34,16		

■ ■ ■

REFERENCES			SALARIE		EMPLOYEUR	
Code	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant	Taux	Montant
TOTAL_COTIS	Total des cotisations et contributions			-464,16		-909,04
NETSOCIAL	Net social			1919,60		
NETIMP	Net imposable			1725,46		
N_CSGND	CSG non déductible	2165,61	2,40%	-51,97		
N_CRDS	CRDS non déductible	2165,61	0,50%	-10,83		
N_CSGNDHS	CSG non déductible sur HS/HC exonérées	296,72	9,20%	-27,30		
N_CRDSHS	CRDS non déductible sur HS/HC exonérées	296,72	0,50%	-1,48		
TP_ANT	Trop perçu antérieur			-32,94		
PAS_NETAVANT	Net à payer avant impôt sur le revenu			1872,88		
PAS_PRELEV	Impôt prélevé à la source - Taux personnalisé	1725,46	1,60%	-27,61		
NET	Net à payer			1845,27		

Paramétrer le taux des heures supplémentaires et complémentaires selon la méthode FEHAP - TCR

Dans un document du 9 novembre 2017 intitulé "Détermination du taux horaire" et réactualisé le 19 mai 2023, la FEHAP décrit, dans le deuxième point, les éléments de rémunération à retenir pour déterminer l'assiette de calcul des heures supplémentaires et complémentaires. Le texte de 2023 figure en annexe en fin de document.

Sont pris en compte :

- Les indemnités de nuit
- Les indemnités de dimanches et jours fériés
- La prime d'internat
- La prime pour contrainte conventionnelle
- La prime fonctionnelle
- La prime grand âge
- La prime décentralisée

Rappel, les primes d'internat, pour contrainte conventionnelle, fonctionnelle et grand âge sont incluses dans la base du prix de l'heure EIG.

En sont exclus :

- Les astreintes
- L'indemnité de carrière
- La prime d'ancienneté
- Le complément technicité des cadres
- Les indemnités de type Ségur et Laforcade à l'exception de la prime grand âge

Afin de répondre à la contrainte de ne pas prendre les indemnités de type Ségur, EIG a créé la rubrique itérative B_PXHEURESUP, base du prix de l'heure pour les heures supplémentaires dont la codification est :

Alias: Ne plus utiliser la rubrique

Cumul automatique Toujours Calculée

Désignation:

Imprimer sur le bulletin Rubrique d'écrasement [Créer / modifier une alerte...](#)

sous contrôle de valorisation sur la formule ITERATION

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Jan. | Fev. | Mars | Avr. | Mai | Juin | Jui. | Aout | Sep. | Oct. | Nov. | Dec.

Sélectionnez un profil comptable... Pas de profil associé.

Opération d'itération: Nombre de décimales:

Liste des Participations [>>](#)

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens
51_INDLAFORCA2	Revalorisation salariale Avril 2022	MONTANT	100,00	—
51_INDLAFORCAD	Indemnité forfaitaire laforcade	MONTANT	100,00	—
51_INDSEGMED	Prime mensuelle médecin	MONTANT	100,00	—
51_INDSEGUR	Indemnité forfaitaire mensuelle Ségur	MONTANT	100,00	—
51_INDSEGUR2	Indemnité forfaitaire Ségur2	MONTANT	100,00	—
51_INDSEGURDDOM	Indemnité Ségur aide à domicile	MONTANT	100,00	—
B_PXHEURE	Base du prix de l'heure	MONTANT	100,00	+

Rubrique EIG

Commentaires

Base du prix de l'heure pour les heures supplémentaires

La codification part de la base du prix de l'heure et déduit les indemnités de type Ségur mais pas la prime grand âge.

Cette codification ne correspond pas au document FEHAP.

Nous avons mis en place le taux horaire version FEHAP chez un client qui a procédé à des tests. Il s'avère que dans certains cas, notamment les cadres, le taux horaire tel qu'indiqué par la FEHAP est inférieur au taux horaire de la personne.

Notre client a sollicité la FEHAP qui a précisé sa position. Le taux horaire décrit dans le document sert à calculer les majorations de 10% (complémentaires), 25% (supplémentaires et complémentaires) et 50% (supplémentaires). Une fois ce nouveau taux calculé, il doit être additionné au taux horaire de la personne minoré des indemnités de type Ségur pour donner le taux des heures supplémentaires et complémentaires.